

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT DEUX
 Le 28 octobre 2022 Le 7 novembre 2022 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :

Le 10 novembre 2022 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : BARNAUD, BENKHADDA, COLLET, DORÉ, FERY,
 HOCHET, LEFEVRE, LOUBET, RAINE, SANNIER,
 VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE
 MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, SAINT-
 MARTIN, SIMON.

Présents : 22

Votants : 26

Absents excusés :

| | | |
|----------|------------|----------------------------|
| Madame | ASSELINE | (pouvoir à M.VIDEAU) |
| Madame | DAUSSE | |
| Monsieur | DEGUSSEAU | (pouvoir à O.SAINT MARTIN) |
| Monsieur | DUTHILLEUL | (pouvoir à J.M LESUEUR) |
| Monsieur | RICHET | (pouvoir à P.MORTREUX) |

Vanessa BARNAUD a été élue secrétaire

OBJET : FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N°02

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu l'état des dépenses engagées,

En raison du passage à la nomenclature M57 au 1/01/2023, il est nécessaire d'apurer le compte 1069.

Pour ce faire il est indispensable de prévoir la décision modificative suivante :

- Dépenses d'investissement article 1068 : + 51 670.95 €
- Recettes d'investissement article 10222 : + 51 670.95 €

.../...

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°2.

Date de publication : 10 novembre 2022
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 10 novembre 2022

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN